ABH SOLUTIONS

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 5 000 euros

Siège social : 12 Impasse de la Buje 13110 PORT-DE-BOUC

903 222 743 RCS AIX-EN-PROVENCE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juillet 2026

Le 1er juillet 2026, à dix heures, au siège social de la société,

Les associés de la société ABH SOLUTIONS, Société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros, ayant son siège social au 12 Impasse de la Buje 13110 PORT-DE-BOUC et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 903 222 743, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation régulièrement effectuée par la Gérante.

Honorine VILLAIN, en sa qualité de Gérante, préside l'assemblée.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Gérante dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de la Gérante ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par la Gérante à l'assemblée.

Puis la Gérante déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Gérante rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

• Constatation de la cession de 500 parts sociales par la société AB SOLUTIONS à la société LOU et modification corrélative de l'article 8 des statuts.

• Pouvoirs en vue des formalités.

La Gérante donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture est terminée, la Gérante ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Gérante met aux voix les résolutions suivante :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la Gérante,

CONSTATE qu'aux termes d'un acte en date du 1er juillet 2026, la société AB SOLUTIONS (539 460 147 RCS BORDEAUX) a cédé à la société LOU (982 400 269 RCS AIX-EN-PROVENCE), 500 parts sociales numérotées de 1751 à 2250 qu'elle détenait au sein de la Société,

PREND ACTE qu'un original de l'acte de cession a été déposé au siège social le 1er juillet 2026, ce que la Gérante reconnaît.

CONSTATE en conséquence que l'article 8 des statuts se trouve modifié ainsi qu'il suit :

"Article 8 — PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

— La société AB SOLUTIONS, à raison de 1 750 parts numérotées de 1 à 1 750

— La société LOU, à raison de 3 250 parts numérotées de 1 751 à 5 000

Total égal au nombre de parts composant le capital social, soit 5 000".

Le reste de l'article reste sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président de séance et les associés présents.

Honorine VILLAIN 

AB SOLUTIONS

Représentée par Arthur LETELLIER 

LOU

Représentée par Honorine VILLAIN 